

# Conditions générales de vente (CGV)

## **i. Préambule**

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions de vente qui prévalent sur toutes les autres. Elles ont pour objet d'informer tout éventuel acheteur sur la teneur de ses engagements. Le simple fait de cliquer sur une icône lui permettant de confirmer sa commande, vaudra consentement irrévocable et définitif sur toutes les dispositions des présentes conditions générales de vente.

## **ii. Article 1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente en ligne ont pour objet de régir les relations contractuelles de l'institut avec ses clients définis et ceci dans le cadre de la fourniture de prestations de services à distance.

Toute commande emporte l'adhésion, sans réserve, à nos conditions générales de vente en ligne. La vente à distance aura lieu dès l'échange des consentements des parties qui se concrétisera par l'acceptation par le client de la commande.

JurisCampus se réserve le droit de pouvoir modifier ces conditions générales de vente en ligne à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

## **iii. Article 2. Définitions**

La société est définie comme le prestataire, titulaire du site « [juriscampus.fr](http://juriscampus.fr) » et fournisseur de la prestation.

L'utilisateur du site « [juriscampus.fr](http://juriscampus.fr) » et la personne qui passe commande sont définis comme le client.

La prestation de services consiste en la fourniture d'une prestation de formation dont le support et le contenu sont fonction des choix faits par le client.

## **iv. Article 3. Caractéristiques des biens et services proposés**

Les services offerts par JurisCampus sont ceux qui figurent dans le catalogue sur le site [www.juriscampus.fr](http://www.juriscampus.fr).

## **v. Article 4. Durée de validité de l'offre**

Ces produits et services sont offerts dans la limite de leur validité juridique, laquelle est appréciée souverainement par JurisCampus, ou dans la limite des dates mentionnées.

## **vi. Article 5. Mode de prise de commande**

Le client pourra effectuer un paiement en ligne (par carte bancaire, sécurisé Paypal France, par carte privatives dont la liste figure à la rubrique Paiement et par compte Paypal s'il en possède un) ou par virement bancaire sur demande du Relevé d'Identité Bancaire. Lors d'un paiement par carte bancaire, un mail est envoyé au client reprenant toutes les informations concernant sa commande. Il appartient à ce dernier de conserver sur papier ou sur un support numérique durable ces informations, lesquelles pourront lui être demandées en cas de contestations. Le client peut également régler son inscription par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « JURISCAMPUS ». Il devra prendre connaissance des modalités d'envoi de son règlement pour que son inscription soit effective.

## **vii. Article 6. Enregistrement de la commande et paiement**

Les données enregistrées par JurisCampus constituent l'ensemble des preuves des transactions passées entre la société JurisCampus et ses clients. Les données enregistrées par Paypal France constituent la preuve des transactions financières.

## **viii. Article 7. Prix**

Sauf dispositions contraires, les prix proposés sur le site « juriscampus.fr » sont garantis fermes et définitifs, le paiement de la commande devra intervenir par carte bancaire ou chèque.

Nos prix et nos devis sont exonérés de TVA conformément à l'article 261-4-4° a du code général des impôts. Cet article exonère de TVA les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue, telles qu'elles sont énumérées à l'article L. 6313-7 du code du travail.

## **ix. Article 8. Livraison et disponibilité**

La mise à disposition des contenus ou des ouvrages sera possible après l'expiration du délai légal de quatorze (14) jours calendaires à compter de la commande et sous réserve de paiement du prix selon les règles légales applicables.

Ce droit de rétractation prend fin lors de votre première connexion au service choisi (en utilisant l'identifiant et le mot de passe attribués) ou lors de la réception effective de l'ouvrage, la prestation de services objet du contrat étant ainsi réalisée dans le cadre d'une prestation de services en ligne.

## **x. Article 9. Clause de réserve de propriété**

En application de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, il est expressément précisé que l'acheteur ne pourra disposer des services qu'après paiement du prix, le redressement ou la liquidation judiciaire de l'acheteur ne pouvant modifier cette clause. A défaut de paiement du prix, le client ne pourra pas accéder à sa prestation et ne pourra donc pas accéder au contenu choisi.

Les documents graphiques, processus informatiques et créations quelconques restent la propriété de « juriscampus.fr » sauf dispositions contraires clairement explicitées pour chaque produit concerné; ils ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles prévues par notre offre, devis, factures ou manuels d'utilisation, ni reproduits de quelque manière et sur quelque support que ce soit présent et à venir, sauf stipulations contraires.

## **xi. Article 10. Garanties**

Tous les services fournis par JurisCampus bénéficient de la garantie légale prévue dans les articles 1641 et suivants du Code Civil.

Le vendeur, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que d'une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra donc pas être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture de service, ou autres problèmes involontaires.

## **xii. Article 11. Force majeure**

Aucune des parties ne pourra engager la responsabilité de l'autre si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, ou d'une cause extérieure tels que notamment: catastrophes naturelles, grèves, conflits sociaux, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunication.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à un (1) mois, les présentes conditions générales de vente pourront être résiliées par la partie lésée et les parties seront libérées de leurs obligations respectives.

### **xiii. Article 12. Droit d'utilisation et d'usage**

JurisCampus ne concède qu'un simple droit d'usage en ce qui concerne les contenus de formation. Dans ce cas, le contrat passé entre les parties est un contrat de prestations de services dont la caractéristique principale est, en l'espèce, l'accès pendant une durée déterminée à un ou plusieurs contenus de formation. Les codes de connexion qui sont fournis par la société sont strictement confidentiels et personnels.

Si une utilisation illicite de ces codes s'avère, la société se réserve le droit de supprimer, sans préavis, les droits d'accès incriminés et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

### **xiv. Article 13. Clause résolutoire**

En cas d'inobservation d'une de ces obligations par le client, la société peut résilier unilatéralement le contrat. Ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le vendeur pourra faire valoir à l'égard de l'acheteur.

### **xv. Article 14. Propriété intellectuelle**

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur le site [juriscampus.fr](http://juriscampus.fr) sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. A ce titre, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, totale ou partielle du site [juriscampus.fr](http://juriscampus.fr), est strictement interdite.

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores, sauf dispositions contraires expresses. Tout lien simple ou hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de JurisCampus.

### **xvi. Article 15. Informatique et Libertés**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et portant réforme de la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, aucune information personnelle n'est collectée ou cédée à votre insu. De plus, aucune information personnelle n'est utilisée à des fins non prévues par l'utilisateur ou étrangères à celui-ci.

L'utilisateur est notamment informé que, en application de l'article 32 de la loi du 6 août 2004, les réponses données aux formulaires présents sur le site « [juriscampus.fr](http://juriscampus.fr) » pourront être transmises et exploitées par JurisCampus et qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant (article 39 et article 40 de la même loi). Les titulaires de droit d'accès et de rectification pourront exercer leurs prérogatives en écrivant à l'adresse postale de JurisCampus.

Le traitement automatisé d'informations nominatives, y compris la gestion des adresses électroniques des utilisateurs du site, fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), dont le numéro est 1104893 (norme simplifiée n°48).

### **xvii. Article 16. Délimitation géographique**

La présente offre peut prendre effet sur le territoire de la France Métropolitaine, DOM-TOM.

### **xviii. Article 17. Informations sur l'offrant**

Le site « [www.juriscampus.fr](http://www.juriscampus.fr) » est une publication de la société SARL JurisCampus, société inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse au n° 517 727 368 00022.

Pour toute information ou question, vous pouvez nous contacter :

par téléphone au 05 62 88 28 43

par mail à l'adresse suivante : [contact@juriscampus.fr](mailto:contact@juriscampus.fr)

par courrier à l'adresse postale suivante : JurisCampus, Immeuble Le Naurouze - Hall B - Rdc  
140 rue Carmin 31670 Labège

JurisCampus est un organisme de formation professionnelle continue des adultes déclaré sous le numéro est 73.31.05561.31/EN 31.01.01.10 (cet agrément ne vaut pas agrément de l'Etat).

### **xix. Article 18. Attribution de compétence**

De convention expresse, les parties conviennent, en application de l'article 48 du Nouveau Code de Procédure Civile, que tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence des tribunaux de Toulouse (Haute-Garonne, France) et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.